



CONSEIL COMMUNAL

FOUNEX

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du 26 octobre 2015

Présents :	42 membres
Excusés :	7 membres
Absents :	1 membre
Rédactrice du procès-verbal :	Sandra Thuner

Ordre du jour

1. Appel
2. Assermentations
3. Demande de modification de l'ordre du jour selon la clause d'urgence art. 48/3 du Règlement du Conseil communal :
Ajout d'un nouveau point :
Préavis N° 74/2011-2016, concernant une demande de crédit urgente, d'un montant de CHF 67'900.00 TTC afin de financer l'acquisition d'un porte-outils de marque Nilfisk Ergholm 250 City Ranger et ses équipements en remplacement d'un tracteur John Deere accidenté.
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2015
5. Communications de la Municipalité
6. Communications du Bureau du Conseil
7. Préavis municipal N° 69/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 54'718.00 TTC en vue de l'assainissement de la butte pare-balles du stand de tir de Terre Sainte ;
8. Préavis municipal N° 70/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 164'000.00 TTC pour le démantèlement de la STEP de Founex-Céligny;
9. Préavis municipal N° 71/2011-2016 concernant les modifications des statuts des SITSE relatifs à l'épuration, au 2^{ème} but optionnel y compris l'acceptation de l'augmentation du plafond d'emprunt, la mise à jour du texte de certains articles et l'abrogation des articles traitant de l'épuration dans notre règlement communal;
10. Préavis municipal N° 72/2011-2016 concernant l'adhésion de la commune de Founex au 2^{ème} but optionnel des SITSE, collecte et évacuation des eaux claires et usées et la remise des collecteurs communaux aux SITSE;
11. Préavis municipal N° 73/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 40'000.00 TTC afin de financer l'étude en vue de l'aménagement de locaux pour le Club Nautique de Founex et la Société coopérative du Port.
12. Préavis N° 74/2011-2016, concernant une demande de crédit urgente, d'un montant de CHF 67'900.00 TTC afin de financer l'acquisition d'un porte-outils de marque Nilfisk Ergholm 250 City Ranger et ses équipements en remplacement d'un tracteur John Deere accidenté.
13. Propositions individuelles et divers

La Vice-Présidente du Conseil Communal, Mme Anne Chiari-Bory ouvre la séance. Elle adresse à M. Maurice Michielini ses meilleurs vœux de rétablissement.

Suite à la demande de la Municipalité, le préavis no 74-2011/2016 a été ajouté à l'ordre du jour. Ce préavis ayant été reçu et communiqué aux conseillers communaux moins de 10 jours avant la tenue du conseil, il faut voter sur l'ordre du jour modifié afin d'obtenir l'approbation du conseil et ainsi inclure ce préavis à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

2) ASSERMENTATION

Monsieur Pedro Cervera est assermenté.

Mme Widmer et M. Süess arrivent (41)

3) DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR SELON LA CLAUSE D'URGENCE ART. 48/3 DU REGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL :

AJOUT D'UN NOUVEAU POINT :

PREAVIS N° 74/2011-2016, CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT URGENTE, D'UN MONTANT DE CHF 67'900.00 TTC AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION D'UN PORTE-OUTILS DE MARQUE NILFISK ERGHOLM 250 CITY RANGER ET SES EQUIPEMENTS EN REMPLACEMENT D'UN TRACTEUR JOHN DEERE ACCIDENTE.

La Municipalité a demandé l'ajout du préavis no 74 au point 12 de l'ordre du jour de ce soir. Cette demande de modification de l'ordre du jour doit être mise au vote, conformément à notre règlement.

La parole n'étant pas demandée il est procédé au vote à main levée.

Décision : Non : 0 Abstention : 0

La modification de l'ordre du jour est acceptée.
L'ordre du jour modifié est lu.

Mme Farine arrive (42)

4) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2015

M. Mange *page 11*. Le décompte des votes « pour » des points 3 et 4 n'apparaissent pas. La secrétaire du Conseil précise qu'étant donné que certains conseillers s'abstiennent simplement de voter, le total des approbations, des refus et des abstentions ne correspond pas au nombre de personnes présentes.

M. Danesin (*page 6 discussion point 14*) trouve le sens de la phrase ambigu. Son idée était de dire : est-il opportun de prévoir une salle de tennis couverte ?
La parole n'était plus demandée il est procédé au vote à main levée.

Vote :

Le procès verbal de la séance du 22 juin 2015 modifié selon les détails ci-dessus est accepté.

Abstention : 4 Opposition : 0

5) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. François Debluë, Syndic

Tennis Club

Une séance va se tenir prochainement avec le Comité du tennis club afin de discuter des points qui ont fait l'objet de discussions animées lors du précédent conseil. Des précisions ou des réponses seront données lors du dernier conseil de cette année ou du premier de l'année prochaine.

Félicitations

Félicitation à M. Stern qui s'est adjugé la coupe du monde de la catégorie de voilier 8m jauge internationale sur le bateau « YQUEM II »

M. Jean-Pierre Debluë, Municipal

SIED – déchetterie intercommunale – appel d'offres

L'appel d'offres est terminé. L'adjudicataire est la maison RETRIPA. L'appel d'offres a permis, grâce à une réorganisation de la logistique et une rationalisation des transports, de réaliser une économie substantielle de CHF 276'000.00 sur une période de 4 ans, soit environ 69'000 francs par année.

Grand'Rue – réfection zone pavées et trottoirs traversant

Les travaux sont pratiquement terminés. Il reste à effectuer une opération de sablage et de balayage dans l'objectif de saturer les pavés. Nous avons profité de ces travaux pour assainir les pieds de candélabres existants. Ces frais sont financés par le budget.

Travaux chemin Oche Combe

Les travaux de remise en état des banquettes sont en passe d'être terminés. Le chantier sera ainsi prochainement bouclé.

Centre sportif – fitness urbain

Suite au test de fitness urbain, déposé sur place en septembre, nous n'avons pas eu de retour de la population ?

M. Danesin a essayé cet engin. Il le trouve intéressant sans plus.

Plan des rues

Le nouveau plan des rues est en cours d'élaboration. Il sera prêt pour début 2016.

Réfection du Chemin de la Forge

Les travaux de génie civil et d'aménagements paysagers sont terminés. Reste à effectuer la pose des candélabres qui interviendra prochainement.

Sécurité au travail

M. A. Vallotton a été désigné en tant que Préposé à la sécurité. Il suit actuellement les cours y relatifs et est en train de mettre en place le concept de sécurité pour notre commune.

Apprenti agent d'exploitation

Premtim, notre premier apprenti agent d'exploitation, a réussi sa première année d'apprentissage. Nous tenons à le féliciter.

Mme Evelyne Pfister, Municipale

Piscine - Patinoire

Suite à la levée des oppositions, les voisins de ce projet ont fait recours auprès de la cours de droit administratif de Lausanne. Nous sommes en attente d'une décision de la justice.

UAPE

Au mois d'août, peu de temps avant la rentrée scolaire, 25 enfants se trouvaient sur la liste d'attente pour les unités d'accueil pour les écoliers. Il n'était pas question de laisser tomber ces familles prioritaires. Nous avons donc mis en place en urgence, un espace d'accueil additionnel qui a été aménagé. Du personnel qualifié a été engagé et cet espace était prêt pour la rentrée.

M. Philippe Schirato, Municipal

Chauffage à distance

Pour ce projet, une demande de permis de construire a été déposée au mois de juin. Une opposition a été émise par des propriétaires d'un immeuble voisin. La municipalité a levé cette opposition au mois d'août mais les opposants ont fait recours au tribunal cantonal. Ce projet est donc en attente de la décision de ce dernier. Ce délai de temps supplémentaire est mis à profit pour affiner le cahier des charges. Les soumissions rentrées dépassent largement le crédit initial prévu par les bureaux d'ingénieurs, et aujourd'hui ce projet n'est financièrement pas supportable. En 2016, une demande de crédit pour commencer la construction de ce beau projet sera présentée au Conseil Communal.

6) COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

Les conseillers ayant œuvré lors du dépouillement des élections du 18 octobre dernier sont remerciés pour leur travail et leur disponibilité.

ASCOT

Suite au départ de Mme Rijke, il manque une personne dans cette commission intercommunale. Mme Häberli accepte de passer de suppléante à membre. Nous cherchons donc un suppléant pour cette commission. M Berrocal se propose.

Commission Construction

Pour la même raison mentionnée ci-dessus, il manque une personne dans cette commission.

M. Danesin et M. Righetti s'annoncent.

Mme von Wattenwyl remarque que ses personnes faisant partie de la commission des finances et/ou de celle de gestion ce choix n'est pas judicieux.

La pertinence de cette remarque est retenue. Pour le moment ce poste reste ouvert.

Récapitulatif des présences des commissions

Merci de faire parvenir le décompte des présences des commissions pour l'année 2015 d'ici mi-novembre à Sandra Thuner.

AGENDA

8 novembre 2015	Prochaines élections 2 ^{ème} tour
14 décembre 2015	Conseil communal à 18.30 <i>Les personnes ne pouvant pas être présents pour le repas doivent s'annoncer dès que possible.</i>
30 novembre 2015	Séance d'information publique : Elections communales - législature 2016-2021 avec la présence de M. Jean-Pierre Deriaz, Préfet du District.

Démission :

M. Jean-Paul Guichoud nous annonce sa démission prenant acte à la fin de cette séance.

7) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 69/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 54'718.00 TTC EN VUE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA BUTTE PARE-BALLES DU STAND DE TIR DE TERRE SAINTE ;

Mme Barchha présente ce préavis, elle termine par la lecture des conclusions.
M. Vaucher lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

Discussion

M. Baer souhaite savoir pourquoi, selon le point 4 des conclusions, cet amortissement se fait sur 30 ans, administrativement ceci est une accumulation d'écritures pour un petit montant tel que celui-ci.

Mme Barchha répond que nos investissements s'amortissent sur 30 ans. Ceci est une procédure courante.

Décision

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote à main levée.

Le préavis No 69/2011-2016 est accepté.

Vote : Abstention : 0 Opposition : 0

8) PREAVIS MUNICIPAL N° 70/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 164'000.00 TTC POUR LE DEMANTELEMENT DE LA STEP DE FOUNEX-CELGNY;

M. Schirato commente et détaille ce préavis et termine par la lecture des conclusions de celui-ci.

Mme Briffod lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

Discussion

Mme von Wattenwyl souhaite savoir au-delà de ce préavis ce que va devenir ce site après ce démantèlement.

M. F. Debluë répond que le premier objectif sera de voir s'il est possible de racheter la part de cette parcelle appartenant à Céligny. L'utilisation de ces parcelles, actuellement en zone d'utilité publique, font l'objet de la réflexion générale menée dans le cadre de l'étude complète de la révision du plan directeur et la révision du plan des zones. Suite à ça, il sera décidé si une zone artisanale est nécessaire ou pas à cet endroit.

M. Berrocal demande quand les travaux vont commencer et combien de temps ils vont durer.

M. P. Schirato répond que ces travaux sont prévus au printemps pour un laps de temps qui ne devrait pas dépasser 2 mois.

Décision

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote à main levée.

Le préavis No 70/2011-2016 est accepté.

Vote : Abstention : 0 Opposition : 0

9) PREAVIS MUNICIPAL N° 71/2011-2016 CONCERNANT LES MODIFICATIONS DES STATUTS DES SITSE RELATIFS A L'ÉPURATION, AU 2EME BUT OPTIONNEL Y COMPRIS L'ACCEPTATION DE L'AUGMENTATION DU PLAFOND D'EMPRUNT, LA MISE A JOUR DU TEXTE DE CERTAINS ARTICLES ET L'ABROGATION DES ARTICLES TRAITANT DE L'ÉPURATION DANS NOTRE REGLEMENT COMMUNAL;

M. F. Debluë introduit ce préavis et cède la parole à M. Pascal Kilchherr qui complète ces premières informations. Il précise que cet objet est passé en votation auprès des 11 communes concernées, il n'y a donc pas d'amendement possible au texte présenté. Le canton ensuite donnera son accord avec une mise en vigueur rétroactive au 1 janvier 2016.

Mme Ramer lit les conclusions du rapport de la commission des SITSE.

M. Lehoux lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

Discussion

M. Stern aimerait comprendre dans la mesure où la taxe d'épuration va être facturée sur la base de la consommation d'eau, le terme « abonné » qui n'est pas très clair comparé à celui de « propriétaire » qui est également utilisé. Il est difficile de faire la distinction entre ces deux termes.

M. P. Kilchherr répond que la différence est surtout dans le fait que dans le règlement le terme « propriétaire » est bien défini : est propriétaire celui qui a un bien-fonds et il est donc titulaire de l'abonnement, c'est la liaison qui est définie dans le règlement et pas dans les statuts.

M. Stern, cette augmentation de plafond d'endettement à 5 millions, signifie globalement, suite à la reprise de ces réseaux par les SITSE que ces derniers peuvent s'endetter pour ce montant pour remettre en état le système. A-t-on une estimation réelle de l'état du réseau des canalisations, car 5 millions ce n'est pas beaucoup d'argent.

M. F. Debluë répond qu'à ce montant va s'ajouter les taxes d'introductions que les SITSE vont encaisser en lieu et place des Communes. Ce montant va aussi servir à l'extension du réseau et pas uniquement à la remise en état et à l'entretien des conduites.

M. Mange souligne que le texte fait mention d'un problème d'équité pour la répartition des coûts dans les communes ayant des entreprises consommatrices de beaucoup d'eau, par la suite, au niveau du traitement, on ne parle plus des entreprises, comment cela se passe pour traiter le cas des entreprises.

M. Kilchherr répond que maintenant la facturation est faite en fonction de la consommation. C'est-à-dire, qu'une entreprise qui consomme beaucoup d'eau et dont l'eau retourne à la Step, paie plus d'épuration qu'une entreprise utilisant moins d'eau. Il est donc logique de facturer directement au m³ consommé, la facture est adressée directement au propriétaire du bâtiment.

M. Mange, il est fait mention d'une capacité d'endettement supplémentaire de 5 millions il aimerait savoir si ce montant rentre dans le plafond d'endettement voté en son temps, ou si c'est en fait au-delà de ce plafond et que nous allons donc voter pour un endettement supplémentaire. En cas de réponse positive cet endettement ne serait pas validé par le canton.

M. P. Kilchherr répond qu'il ne faut pas confondre le plafond d'endettement des SITSE et la commune qui a un plafond de cautionnement, car la commune cautionne les SITSE qui ont une dette. Dans la comptabilité de la Commune, la quote-part de la Commune de Founex de la dette des SITSE figurera en tant que cautionnement et pas en tant qu'endettement.

M. Mange remarque qu'une caution solidaire pour un tiers, rejoint la possibilité de devoir éponger la dette de cette personne ceci est donc une dette à assurer et que c'est de l'argent engagé. Il aimerait donc savoir si ces 5 millions rentrent dans le montant d'endettement que nous avons au niveau de la Municipalité ou est-ce quelque chose qui se rajoute?

Mme Barchha répond qu'en 2014 les cautionnements de la Commune s'élevaient à environ 21 millions et notre plafond d'endettement se monte à 27 millions. Les 5 millions de ce soir concernent les SITSE et la part pour Founex ne s'élève pas à ce montant.

Décision

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote à main levée.

Point 1 : Acceptez-vous un vote en bloc et non pas article après article.

Vote : Abstention : 1 Opposition : 0

Point 2 : Le préavis No 71/2011-2016 est voté

Vote : Abstention : 1 Opposition : 0

Le préavis 71/2011-2016 est approuvé à la majorité.

10) PREAVIS MUNICIPAL N° 72/2011-2016 CONCERNANT L'ADHESION DE LA COMMUNE DE FOUNEX AU 2EME BUT OPTIONNEL DES SITSE, COLLECTE ET EVACUATION DES EAUX CLAIRES ET USEES ET LA REMISE DES COLLECTEURS COMMUNAUX AUX SITSE;

M. F. Debluë propose un amendement : ajouter dans le titre du préavis ainsi que dans les conclusions à la page 3 « *et la remise des collecteurs communaux aux SITSE* ».

Il précise aussi que la taxe d'épuration (Page 2) est de 2.45 et pas de 2.40

Mme Ramer lit les conclusions du rapport des SITSE.

M. Kilchherr lit les conclusions du rapport des finances.

Discussion

M. Rosselet, aimerait des précisions sur la durée et la manière du subventionnement de la Municipalité.

Mme Barchha précise que le fond de réserve s'élève à CHF 2'600'000. -- donc ce montant est conséquent.

M. F. Debluë se souvient d'en avoir parlé et que cette réserve pourrait se dissoudre dans un laps de temps de 10 à 15 ans. Des précisions seront données au moment du budget, actuellement il n'y a pas de décision.

M. Mange précise que le delta entre 2.40 et 1.70 représente plus d'un million et demi de m3. Il suffit maintenant de savoir combien consomme la commune.

M. P. Kilchherr répond que ce calcul est en effet simple mais qu'il est du ressort de la commune. Il faut aussi intégrer la variante météorologique entre une année sèche ou humide qui détermine la consommation d'eau. Il faut avoir quelques années d'exploitation pour pouvoir déterminer des chiffres et ainsi faire une moyenne.

Décision

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote à main levée.

Vote sur :

- l'amendement proposé par la Municipalité :

Le rajout dans le titre de ce préavis ainsi que dans les conclusions « et la remise des collecteurs communaux aux SITSE »

La modification de la taxe d'épuration (page 2) de 2.45 et pas de 2.40.

Vote : Abstention : 0 Opposition : 0

- Le préavis No 72/2011-2016 amendé est voté :

Vote : Abstention : 0 Opposition : 0

Le préavis 72/2011-2016 est approuvé.

11) PREAVIS MUNICIPAL N° 73/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 40'000.00 TTC AFIN DE FINANCER L'ETUDE EN VUE DE L'AMENAGEMENT DE LOCAUX POUR LE CLUB NAUTIQUE DE FOUNEX ET LA SOCIETE COOPERATIVE DU PORT.

M. P. Schirato précise qu'il s'agit d'une étude qui se fera en parallèle avec celle de la réaffectation de la route Suisse, il détaille se préavis et termine par la lecture des conclusions.

M. Danesin lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

Discussion

M. Rosselet remarque que les constructions prévues vont se faire sur un terrain qui n'appartient pas à la Commune. Il demande qu'elle est la procédure dans ce cas comme celui-ci.

M. P. Schirato confirme que la parcelle qui est gérée par la Coopérative du port appartient au Canton ainsi que le talus. Cette étude va déterminer les possibilités ainsi que les procédures.

M. Stern attire l'attention sur le fait que des activités nautiques sur la zone de la coopérative du port de Founex, nécessite de la place Il aimerait savoir si le bureau Vallat va appréhender ce problème lors de son étude et ceci d'une façon pointue.

- M. Schirato répond que lors d'un ancien projet, le Canton a réagi et a fait remarquer que la Commune doit mettre à disposition un parking pour les voitures. Maintenant la gestion de la surface de ce site est à voir avec la Société Coopérative du Port de Founex qui en est gestionnaire. Cette étude abordera aussi ce point.
- M. Jaquet remarque qu'on parle d'un premier projet d'étude, il aimerait connaître le coût lié à celui-ci.
- M. Schirato répond que le projet se composait d'un dessin fait par des membres du Club Nautique de Founex(CNF), il s'en est suivi une étude plus technique faite par le bureau Vallat et une demande a été formulée au Canton. Le montant devait s'élever à quelques milliers de francs.
- M. Zutter trouve ce préavis étrange et peu clair. On parle d'une demande du CNF et de la Coopérative, comment ces deux sociétés s'accordent entre elles actuellement ? Quel est le rapport entre la Commune et le CNF ? Et pourquoi la Commune ferait les frais de construire un bâtiment alors qu'elle n'est pas propriétaire du terrain et qu'elle ne l'utilisera pas directement ? Une extension de la concession a été obtenue pour 50 ans et elle a été rétrocédée à la Coopérative, alors pourquoi ne financeraient-ils pas eux-mêmes la construction de bâtiments utiles pour eux alors qu'ils jouissent de cet endroit gratuitement.
- M. F. Debluë répond qu'aujourd'hui la Commune n'a pas de frais pour cette concession et pour les aménagements actuels. Le CNF est une société du village qui a pour but d'apprendre aux jeunes à faire de la voile. Lorsque la Commune construira quelque chose pour la Société Coopérative du Port, il va de soit que les modalités financières de participation seront abordées, étant donné qu'il s'agit d'une société privée. En ce qui concerne les cours de voile et la place nécessaire pour la pratique de ce sport, une concertation se fera avec la Commune de Crans qui met à disposition de la place pour l'Ecole de Voile de Terre-Sainte.
- M. P. Schirato précise qu'il y a une concession entre le canton et la commune de Founex et une convention entre la Commune et la Société Coopérative de Founex.
- M. Zutter remarque que la commune ne doit pas obligatoirement mettre à disposition gratuitement des installations aux sociétés locales. De plus ces installations vont être onéreuses étant donné que le crédit d'étude se monte à CHF 40'000. --, somme élevée pour une simple étude. A-t-on une estimation du coût de construction des futurs bâtiments? Il note aussi que le tennis verse une redevance à la commune pour l'utilisation des terrains ne faudrait-il pas prévoir aussi un versement de la part d'un club nautique privé pour la mise à disposition d'installations.
- M. F. Debluë spécifie que le cas du tennis club est différent au vu du nombre d'adhérents et dès le départ une location a été demandée. Il rappelle que le CNF n'est pas une société privée mais une société locale sans source de revenus et ce club sera traité comme une société locale du village que la commune soutient et encourage pour former des jeunes et faire vivre le village. Après cette étude, des décisions pourront être prises tout en signalant que le coût des constructions éventuelles n'est pas en rapport avec le prix d'une étude.
- M. Lehoux précise que la commission des finances doit se prononcer uniquement sur le fait de savoir si la Commune a les moyens de dépenser un montant ou pas, sans se prononcer sur la pertinence de la dépense.
- Mme Widmer souhaite que cette étude de faisabilité mette un gros accent sur la sécurité des piétons.
- M. Stern remarque que chaque année le Club Nautique de Versoix reçoit un gros montant de la part de l'Etat ainsi que de la commune de Versoix. Il a posé la question pourquoi et la réponse d'un Conseiller d'Etat a été que chaque jour qu'un jeune est formé c'est un jour gagné sur d'éventuelles desserrements de jeune. Le soutien de clubs pour les jeunes est un bien pour notre société.
- M. F. Debluë concernant la sécurité des piétons note que le Port de Founex est bien équipé avec le trottoir large qui amène du parking officiel du Port (à la Marjolaine) jusqu'au port nautique.

De plus lors de la présentation pour la requalification de la RC1, il a été montré que l'accent est mis sur la mobilité douce et sur la sécurité des piétons et des cyclistes.

M. Rosselet rappelle, qu'il a été clairement dit qu'un passage piéton sur la route suisse ne peut pas être installé.

M. F. Debluë explique qu'il y aura des aides à la traversée, et que le rétrécissement des voies ainsi que d'autres mesures, assureront une meilleure sécurité qu'aujourd'hui.

Mme Widmer note que tout habitant venant à pied du village doit traverser cette route, y compris les jeunes qui iront prendre des cours au CNF. Il faut donc penser à la sécurité.

M. Rosselet demande s'il serait possible de profiter de cette étude pour imaginer un passage sous-terrain.

M. J.-P. Debluë répond que cela a été étudié et selon les instances cantonales, il semble qu'un passage sur ou sous voies n'est pas utilisé et qu'un obstacle routier soit plus efficace.

Décision

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote à main levée.

Le préavis No 73/2011-2016 est accepté.

Vote : Abstention : 02 Opposition : 7

12) PREAVIS N° 74/2011-2016, CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT URGENTE, D'UN MONTANT DE CHF 67'900.00 TTC AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION D'UN PORTE-OUTILS DE MARQUE NILFISK ERGHOLM 250 CITY RANGER ET SES EQUIPEMENTS EN REMPLACEMENT D'UN TRACTEUR JOHN DEERE ACCIDENTE.

La Vice-Présidente laisse 5 mn à l'assemblée afin que cette dernière puisse prendre connaissance de ce préavis.

M. J.-P. Guichoud se récuse.

M. J.P. Debluë lit la totalité de ce préavis.

Le rapport de la commission des finances est lu en entier par M. Lehoux.

Décision

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote à main levée.

Le préavis No 74/2011-2016 est accepté à l'unanimité.

Vote : Abstention : 0 Opposition : 0

14) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Lehoux, transmet de nombreuses demandes de citoyens de Founex au sujet de la fontaine de la Chataigneriaz. Il demande à M. J.-P. Debluë quand cette fontaine sera remise en place.

M. J.-P. Debluë répond que cela sera fait au plus tard au printemps.

M. Mange revient sur le conseil du 23 mars dernier concernant une demande de crédit de CHF 200'000. -- pour la Société Coopérative du Port de Founex. Il était convenu qu'un business plan serait le bienvenu. Il souhaiterait savoir si nous avons reçu lesdits documents et s'ils sont disponibles.

M. F. Debluë répond que nous sommes toujours en attente de ces documents, la Municipalité a préparé la convention mais le versement sera fait après réception de ce business plan, ce qui va être rapidement fait selon les dernières nouvelles. Il sera à disposition des organes de contrôles.

Mme Farine concernant un garage au Chemin de la Forge qui n'a pas un toit à deux pans. Elle aimerait savoir si la Municipalité a fait les démarches nécessaires auprès des propriétaires afin qu'ils se mettent en conformité avec le règlement du village.

M. F. Debluë répond qu'une demande a déjà été faite et oui il y aura un toit à deux pans.

M. Baer revient sur la séance du Conseil communal du 22 juin 2015. Il demande si la Municipalité a désigné un délégué au tennis Club de Founex selon la décision prise lors de ce conseil.

M. Debluë répond que la Municipalité va prochainement rencontrer le Tennis Club de Founex pour évoquer les sujets soulevés lors de ce conseil, comme dit en début de séance.

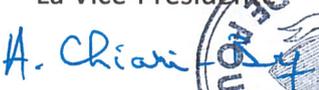
M. Baer informe que l'Alliance de Founex, association apolitique, organise une séance d'information mercredi 28 octobre dans cette salle. Cette séance est ouverte à tous.

M. Jaquet s'étonne qu'un mur, au chemin du Lac ait été construit au bord de la route. Il souhaite savoir si cela est une exception car il n'y a aucun dégagement à cet endroit.

M. F. Debluë répond que ce mur a été mis à l'enquête et qu'il est conforme.

La séance est clôturée à 22h30

Founex, le 15 novembre 2015

La Vice-Présidente * CONSEIL * La Secrétaire
A. Chiari  
Mme Anne Chiari-Bory Sandra Thuner

